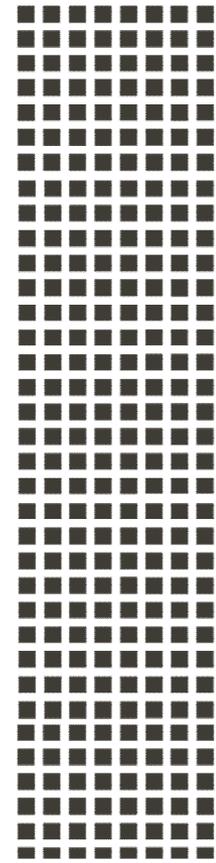
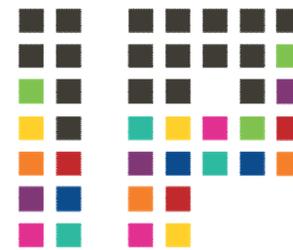


IEEPI

INSTITUT EUROPÉEN ENTREPRISE
ET PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Plasseraud
INTELLECTUAL PROPERTY

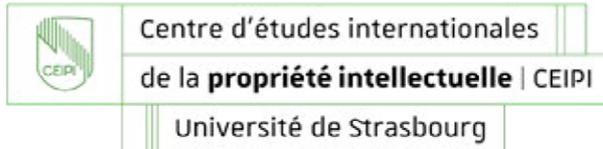


WEBINAR
**STRATEGIES OPEN SOURCE:
OPPORTUNITES ET CONTRAINTES**

9 juin 2022

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET ALGORITHME

CYCLE DE TROIS CONFÉRENCES-DÉBATS PROGRAMMÉ PAR LE PÔLE DE COMPÉTENCE EN PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE - PCPI



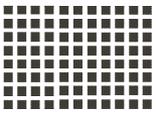
« STRATÉGIES OPEN SOURCE : OPPORTUNITÉS ET CONTRAINTES »

CONFÉRENCE-DÉBAT ORGANISÉE PAR L'IEEPI

JEUDI 9 JUIN 2022
17H30 – 19H00

INTERVENANTS :

- **Frédéric Le Mauff**, Senior Corporate IP Counsel - BioMérieux
- **Charlotte Montaud**, Conseil en Propriété Industrielle - Plasseraud IP
- **Jérémy Pappalardo**, Avocat associé - MCE Carrel



LOGICIEL LIBRE



Mouvement du **logiciel libre** initié par Richard Matthew Stallman chercheur au MIT (Massachusetts Institute of Technology), père fondateur de la Free Software Foundation en 1985 (FSF).

Le logiciel libre, une **philosophie**, une affaire de **liberté**, liberté de chaque individu d'utiliser, modifier et redistribuer n'importe quel programme.

Une philosophie : **partage** de la connaissance, encouragement à **corriger les bugs**, améliorer le logiciel, puis à reverser les développements à la **communauté** afin de pouvoir les réutiliser.

Le monde de l'open source est sujet à diverses **controverses** depuis de nombreuses années et une certaine **méfiance**, car complexe.

LOGICIEL LIBRE – QUELLES LIBERTÉS ?

Qu'est-ce qu'on entend par **logiciel libre** ?

Définition selon la FSF - Un logiciel est dit libre s'il respecte **4 critères de libertés** :

- la **liberté d'exécuter/de faire fonctionner** le programme comme vous le souhaitez, pour n'importe quel usage (liberté 0) ;
- la **liberté d'étudier** le fonctionnement du programme, **et le modifier** comme vous le souhaitez pour **l'adapter** et qu'il effectue vos tâches informatiques comme vous le souhaitez (liberté 1) – l'accès au code source est une condition nécessaire ;
- la **liberté de redistribuer des copies**, que vous avez **reçues** (liberté 2) ;
- la **liberté d'améliorer le programme et de publier ses améliorations**, pour donner à toute la communauté une chance de profiter de vos modifications (liberté 3) - l'accès au code source est une condition nécessaire.

En l'absence de ces libertés, alors il s'agit d'un logiciel propriétaire selon la FSF.

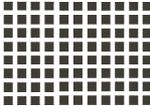


OPEN SOURCE

Pour être qualifié d'open source, un projet doit respecter 10 conditions préalables :

- Elle **autorise la redistribution** libre du projet ;
- Le programme associé doit **inclure le code source** ;
- La licence doit permettre des **travaux dérivés** ;
- Elle garantit **l'intégrité du code source** (ou des marques) de l'auteur ;
- Elle **interdit toute discrimination** contre des personnes ou des groupes ;
- Elle interdit toute discrimination contre des utilisations spécifiques du code ou projet ;
- Elle offre **une autorisation unique** pour tous les droits de licence ;
- La licence ne doit **pas être spécifique à un produit** ;
- Elle ne doit **pas restreindre d'autres logiciels** ;
- La licence doit être **technologiquement neutre**.





UN PHÉNOMÈNE EN PLEINE EXPANSION

Les logiciels libres, loin d'être un phénomène nouveau, mais **en pleine explosion !**

En 2019, le marché français de l'Open Source était le plus important en Europe, devant l'Allemagne et le Royaume-Uni, en termes de volume par rapport aux autres grands pays européens*.

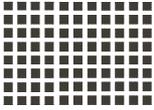
Dans près de 80 % des entreprises, l'utilisation de l'open source allait augmenter dans les deux ans à venir*.

Crise sanitaire survenue en 2020 = une accélération brutale et parfois forcée de la transformation digitale des entreprises.

Conséquence : un recours accru aux logiciels dits libres ou open source, pour aller plus vite et à moindres coûts.

**Source: étude réalisée à l'initiative du CNLL, de Syntec Numérique et de Pôle Systematic Paris-Region, Tecknology Group.*





POURQUOI ?

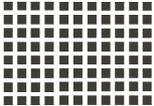
Plusieurs arguments autres que le coût :

- La **non-dépendance ou moindre dépendance** par rapport à un éditeur ;
- L'**ouverture** vers l'ajout de modules d'extension ;
- La **pérennité** (sauf désaffection progressive des communautés mais lent donc temps d'organiser une migration) ;
- La **qualité** : très grand nombre de déploiements et donc de retours d'expérience, modèle de développement, intégration de composants de haut niveau ;
- Logiciels open source **bonifiés** avec le temps, **plus robustes** ;
- **Vecteur d'innovation rapide**, en raison de sa gestion communautaire.

Constat : les entreprises, y compris les plus grandes d'elles n'ont plus de réticence vis-à-vis de l'open source : produits solides et vrais bénéfiques économiques.

Business model différent avec de nouveaux éditeurs de solutions open source commerciales: IA, bases de données, gestion de contenus, CRM...





DISCRÉDITER LES IDÉES REÇUES

Les programmes open source ne sont **pas** des programmes « **sans licences** ».

A la base de l'open source il y a la licence et la licence n'existe que parce que le programme est **protégé par du droit d'auteur**. Une licence open source est une licence de logiciel dont le **code source est ouvert**. i.e. **mis à disposition** du grand public pour être **partagé / modifié**. C'est au contraire leur **licence** qui les fait open source.

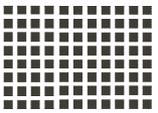
Le détenteur des droits sur le logiciel est libre de fixer les conditions de la licence, de les changer, d'y faire des aménagements.

Le licencié en revanche n'est pas libre, il doit utiliser le programme uniquement sous tels et tels termes et conditions.

Ils ne sont **pas** non plus **dans le domaine public**.

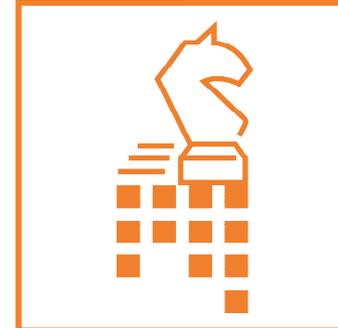
Un logiciel open source ou libre n'est **pas nécessairement** un logiciel **gratuit**.

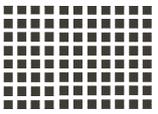
Les logiciels open source ou libres ne sont **pas incompatibles avec les brevets**.



CHALLENGE POUR LES ORGANISATIONS

- Un sujet **stratégique** et **transversal** ;
- **Formation et sensibilisation**: implications des différents services R&D, PI, juridique, implication forte du management ;
- Mise en place d'une **politique** et d'un **mode de gouvernance** ;
- **Inventaire** : savoir ce qui est utilisé (traçabilité et discipline), process déclaratif, process automatisé avec des outils de scan et workflow, audits ;
- **Conformité** : respect des licences applicables ;
- **Sécurité** : connaître et corriger les vulnérabilités.





MULTIPLICITÉ DES LICENCES

Les différents types de licences open source



Il existe des centaines de licences open source différentes.

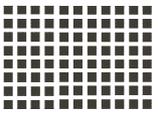
Selon le type de licence, il peut y avoir une grande disparité dans les droits et obligations, voire parfois des conflits avec les exigences d'une autre licence.

Pour chaque licence, il y a des conditions générales qui limitent ce que les utilisateurs peuvent faire ou pas. Il est donc nécessaire de bien connaître les termes de la licence et de s'y conformer.

Certaines sont compatibles entre elles, d'autres non.

Si elles sont compatibles, cela signifie qu'il est possible de fusionner du code provenant de programmes différents.





MULTIPLICITÉ DES LICENCES

Toutes ces licences ont leurs propres conditions générales, certaines sont dites « copyleft », d'autres « permissives ».

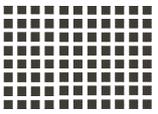
A ce jour, plus de licences permissives que de licences copyleft.

Les différents types de licences open source

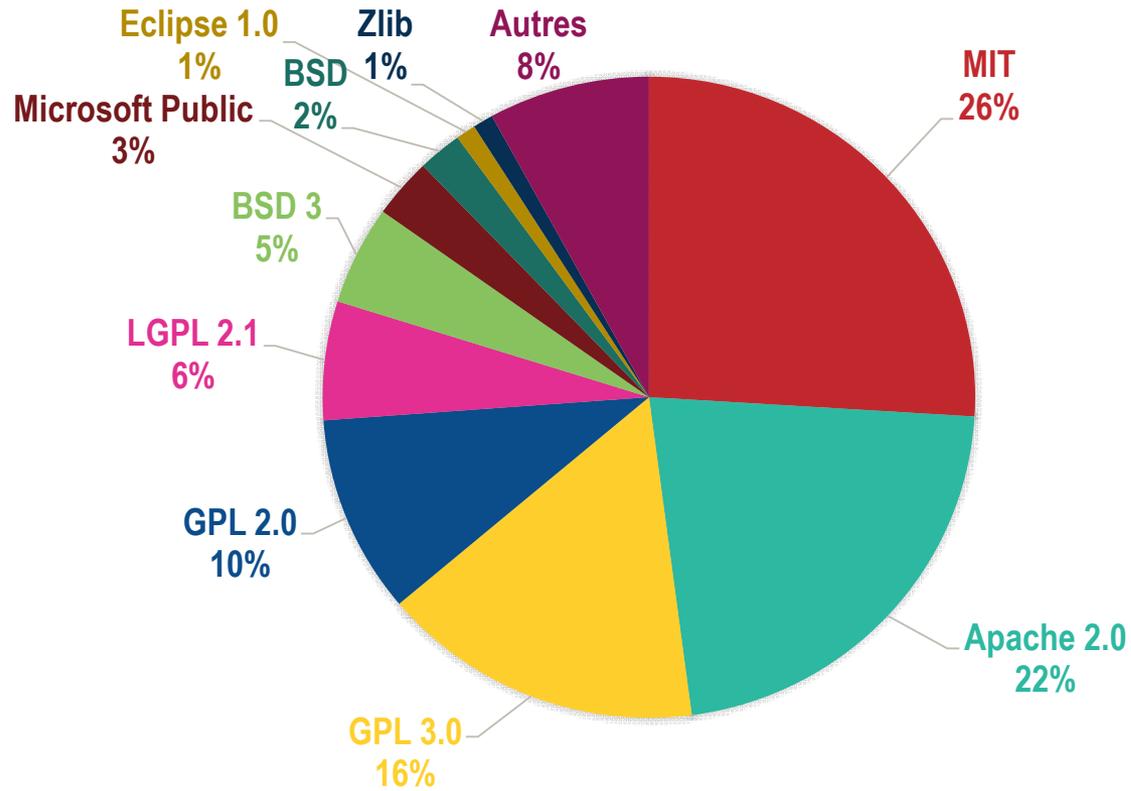
Pourquoi? Parce que la communauté open source favorise les composants dont les licences sont les plus faciles à utiliser.

Une licence permissive prévoit des restrictions minimales sur la façon d'utiliser les composants open source. Les licences permissives type MIT et BSD contiennent peu de limitations et sont compatibles avec de nombreuses autres licences, y compris avec des licences copyleft.

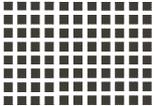
Une licence copyleft fournit la même autorisation qu'une licence permissive, mais exige de publier toutes les œuvres dérivées selon les mêmes conditions de licence copyleft. Principe: tout le monde peut bénéficier librement du travail accompli par les autres, mais toute modification de ce travail doit également profiter à tout le monde, et doit donc être publiée dans des conditions similaires.



LICENCES FOSS LES PLUS UTILISÉES



Top 10 - 2018



CONSÉQUENCES SUR LE DÉVELOPPEMENT LOGICIEL

- Il est nécessaire d'être vigilant lors de l'intégration de composants ou bibliothèques sous licence libre ou open source. Il convient de s'assurer d'être en conformité avec les obligations qui découlent d'une licence.
- Même si une grande partie des logiciels libres ou open source sont distribués sous un nombre restreint de licences, il existe tout de même un choix très vaste de licences, et certaines de ces licences ne sont pas compatibles entre elles.
- Il convient de se poser la question du modèle de distribution final (propriétaire ou non – avec quelle licence) avant et lors du développement afin de s'assurer que les briques utilisées sont compatibles avec ce modèle.
- Il convient également d'être attentif à toutes les modalités pratiques devant être mises en œuvre lors de la distribution et de l'exploitation du logiciel ainsi que la compatibilité entre d'éventuels contrats concernant l'exploitation ou la distribution du logiciel développé par rapport aux licences des briques utilisées.